

# ASSEMBLEE GENERALE

**Le 12 Novembre 2022**  
**Les Ollières-sur-Eyrieux**



Présents :

Satillieu : Bernard Martel (président de club et membre CD07), Geneviève Bouvet (membre), Gabriel Antresangle (invité), Adrien Monteyremard (membre et secrétaire du CD07)

Annonay : Doriane Cognard (présidente de club et CD07), Frederic Celette (membre), François Cazorla (membre), Hervé Grange (membre)

Les Ollières-Sur-Eyrieux : François Lemaître (membre et représentant de Lucien David président)

Privas : Hervé Terrasse (président club et membre CD07), Rachel Terrasse (membre et trésorière du CD), Julien Borne (membre)

Viviers : Serge Guerraz (président de club et membre CD07), Patrick Marcoux (candidat)

Invité présent : Richard Zavada, vice-président du CDOS07, représentant de Dominique Coste, présidente du CDOS07

Excusés :

Rémi Arifon, président de Lablachère, ainsi que celle qui aurait dû le représenter, Catherine De Meyer

Evelyne Glaize, présidente du Comité Régional, représentée par Rachel Terrasse, Vice-trésorière du Comité Régional

Alexandre Frenillot, membre du CD07

Régis Dubois, président de la commission d'arbitrage Drôme-Ardèche

Michel Perrin, président de la commission des CD du comité régional

- Ouverture : 15h30 et mot d'accueil
- Quorum

Ville	Club	Nombre licenciés 2022	Nombre de voix	Président	représenté
Satillieu	Les Archers du Val d'Ay	27	2	B. Martel	Oui
Annonay	Cie d'arc d'Annonay	74	7	D. Cognard	Oui
Viviers	Cie des archers de Roqueplane	39	3	S. Guerraz	Oui
Lablachère	Les Archers de Charlemagne	11	1	R. Arifon	Non
Ruoms	Les Archers du Tanargue de Ruoms	21	2	J.L. Van Damme	Non
Jaujac	Les Archers de Jaujac	11	1	G. Omacini	Non
Privas	Les Archers de Privas	35	3	H. Terrasse	Oui
Les Ollières sur Eyrieux	Cie des Archers d'Eyrieux aux Serres	24	2	L. David	Oui
	Total	242	21		

Les clubs présents représentent 17 voix sur 21 possibles, le quorum est atteint

En préambule,

Richard Zavada se présente et résume succinctement le rôle du CDOS et son engagement à accompagner les clubs de toute discipline.

Rachel Terrasse transmet le message d'Evelyne Glaize qui rappelle la tenue de l'AG du CR à venir le 27/11 à St Paul en Jarez. Elle rappelle que les formations diverses proposées par le CR peuvent être délocalisées dans les territoires au besoin, que cette offre de formation est renouvelée, et qu'elle comprend notamment le statut d'encadrant fédéral, plus léger qu'entraîneur, sans quota de points. Elle évoque les groupes d'entraînement du CR pour développer les compétences des archers. Elle annonce aussi qu'une refonte des statuts de la FFTA est en cours d'étude.

Adrien Monteyremard lit le message adressé par Rémi Arifon qui regrette la réduction à 21 cibles des concours nature et le manque de concertation sur ce changement. Il a reconduit sa décision de ne plus accueillir de jeunes dans son club.

Doriane Cognard lit le message de Michel Perrin qui rappelle le rôle des CD auprès des clubs, dit les bénéfices de la journée de rencontre des CD qui a eu lieu à Lyon et son souhait de poursuivre dans cette voie.

Doriane Cognard transmet le message de Régis Dubois qui prie le comité de l'excuser et souhaite à tous une bonne AG.

François Lemaître pour la municipalité des Ollières sur Eyrieux est ravi d'accueillir le CD07 et espère une réunion productive.

- Approbation compte-rendu de la dernière AG

Le PV de l'AG du 11 novembre 2021 a été joint avec la convocation, pas de lecture demandée, il est approuvé à l'unanimité.

Le secrétaire et la présidente s'excusent du fait qu'il n'ait pas été publié plus tôt dans l'année.

- Rapport moral présenté par la présidente

Repartir sur une saison complète après la pandémie était un challenge pour tout le monde. À cause d'une nouvelle vague de contaminations, on s'attendait à tout moment à devoir interrompre la saison 21-22. C'est en tout cas ainsi que je l'ai vécu, presque un programme au jour le jour.

Notre comité régional et la FFTA ont proposé des actions pour la reprise, les clubs ont programmé les compétitions sur le territoire ardéchois et les archers ont repris le chemin du pas de tir. Les clubs ont accusé une perte du nombre de licenciés, mais ce que je perçois comme un échec c'est l'Ardèche qui perd l'un de ses 9 clubs : Les archers de Crussol. Malgré les propositions faites au président, cela n'aura pas suffi à faire redémarrer l'activité au sein de l'amicale laïque de Saint Péray.

Je confesse que j'ai du mal à trouver mes marques en tant que présidente du comité départemental depuis mon élection, je n'ai pas encore la vision globale de notre territoire, et nous somme si éloignés les uns des autres. A Annonay, j'ai le sentiment que ça roule, mon état de santé semble plutôt stabilisé en ce moment, je vais donc pouvoir donner plus de temps, plus de travail à ce comité.

Je ne suis pas Hervé, je ne suis pas Norbert, et je n'ai pas non plus leur expérience. Les choses se font et se feront peut-être différemment d'avant et je sais que le changement n'est facile pour personne. Alors je remercie l'ensemble des membres du comité directeur

pour leur travail et leur patience, ainsi que Rachel fidèle au poste de trésorière et Adrien notre secrétaire dont le travail et le soutien depuis son arrivée sont inestimables.

Je remercie également nos partenaires de l'ombre pour leur soutien, qu'il soit matériel, financier ou humain, ils participent au développement de notre discipline sur le beau territoire ardéchois.

Merci.

- Rapport d'activités présenté par le secrétaire

Au niveau du CD07, depuis la dernière AG le 11/11/2021, l'activité n'a pas été très fournie.

Spécial Jeune à Privas, 35 participants ardéchois

Championnat départemental salle à Viviers, bonne affluence, mais peu d'Ardéchois : 39/117

Championnat départemental TAE à Satillieu, 19/25

Championnat départemental TAEI à Viviers, 9/23

Ces chiffres montrent que le championnat départemental n'attire pas spécialement.

« Rencontre des CD » à la maison des sports, à Lyon, Gerland. Présents Doriane Cognard, Frédéric Celette, Adrien Monteyremard

Mise au point sur l'intérêt des instances, état des lieux de chaque CD, présentation des actions (présentation du challenge jeunes pour le CD07). Définition et encouragement à mettre en place un projet pour chaque CD (mise à jour, restructuration, reprise de contact entre clubs, clarification des missions pour le CD07). Ça n'a pas été tout de suite suivi d'effet, mais personnellement, j'ai découvert les instances et ce qu'il se faisait ailleurs. Intéressant et motivant

- Le vote des rapports

Pas de question. Les rapports moral et d'activité sont approuvés à l'unanimité

- Rapport financier par la trésorière, rapport du vérificateur aux comptes, prévisionnel et quitus au trésorier

L'exercice présenté porte sur 20 mois (01/01/21-31/08/22) suite à la décision à l'AG du 11 novembre 2021 de suivre les saisons sportives. Peu de mouvements car peu d'activité. Les recettes sont uniquement constituées de la part départementale des licences. Les dépenses principales sont le challenge jeune, la dotation aux participants aux championnats de France, un stage effectué en 2021, la part fédérale des licences arbitres...

L'exercice présente un excédent de 220,58€

Les 8 participants aux championnats de France, dont une équipe 3D, sont cités.

Le rapport du vérificateur Frédéric Bataille de Privas est lu, Il a procédé par vérification de l'intégralité des pièces, et propose de donner quitus à la trésorière.

Pas de questions

Le rapport est voté à l'unanimité.

Rachel présente un prévisionnel équilibré, basé sur les recettes de 260 licenciés estimés et les dépenses prévues pour 3 stages, 1 équipement d'arbitre, 8 archers et 1 équipe aux championnats de France, et 2 repas dans l'année pour 5 arbitres.

- Election d'un vérificateur aux comptes pour l'exercice 2022-2023

Frédéric Bataille est volontaire pour renouveler son mandat de vérificateur aux comptes. Il est élu à l'unanimité.

- Modification du siège de l'association conformément aux statuts

Actuellement, à la préfecture, le siège est toujours chez Hervé Terrasse. Sur les instances FFTA, il est au CDOS07 (ce qui a aussi été le cas dans les statuts avant 2018). Dans les statuts, il est dit qu'il doit être au domicile du ou de la présidente.

La question est posée de modifier les statuts pour ramener le siège au CDOS07. La réaction générale est de dire que ce n'est pas nécessaire, ni judicieux.

Le secrétaire se charge donc de modifier le siège auprès de la préfecture et des instances FFTA pour le déclarer au domicile de la présidente.

- Résultats Challenge jeunes et attribution des primes aux champions

Présentation par Geneviève des résultats du Challenge jeunes. 376 résultats présentés pour 65 archers dont le plus gros contingent vient d'Annonay. Lablachère, Jaujac et les Ollières ne présentent aucun jeune en concours.

Sur les 800€ de dotation, 517.80€ sont attribués à Annonay, 88.44€ à Privas, 85.45€ à Ruoms, 67.15€ à Satillieu et 41.15€ à Viviers.

Rachel demande à ce que ces résultats vérifiés et validés par chaque club soient bien renvoyés après l'AG par Geneviève comme étant définitifs.

- Vote des primes aux champions et enveloppe Challenge Jeune 2022-2023

La proposition de maintenir les enveloppes identiques à l'année 2021-2022 pour le Challenge et les dotations aux champions est adoptée à l'unanimité.

800€ pour le Challenge jeune dont 10% de prime d'assiduité.

40€ par participation à un championnat de France

55€ pour un podium à un championnat de France

100€ pour participation à un championnat international avec pré-sélection

150€ pour un podium à un championnat international avec pré-sélection

120€ pour une équipe participant à un championnat de France, partagée entre les membres de l'équipe.

- Accueil des candidatures au comité d'administration et votes

Pour rappel, liste des membres du conseil d'administration (13) en 2022:

François Lemaître Les Ollières

Doriane Cognard Annonay

Frédéric Celette Annonay

Hervé Grange Annonay

François Cazorla Annonay

Alexandre Frenillot Viviers

Rachel Terrasse Privas

Hervé Terrasse Privas

Julien Borne Privas

Bernard Martel Satillieu

Geneviève Bouvet Satillieu

Serge Guerraz Viviers

Adrien Monteyremard Satillieu

Après une courte présentation, **Patrick Marcoux licencié à Viviers est candidat pour rentrer au conseil d'administration**. Il a envoyé sa candidature par mail le 20 octobre, il est accueilli à l'unanimité.

- Accueil candidatures de délégué pour l'AG de la FFTA et vote

En l'absence de candidat, il n'y aura pas de représentant du département à l'assemblée générale de la FFTA

- Projets :
  - carte postale aux ardéchois

Démarche personnelle du secrétaire, 2 pages A4 format affiche : 2-3 photos, historique rapide, licenciés, pratiques, entraînements, équipements, participation à des manifestations, organisation de rencontres.

Le but est de refaire connaissance les uns des autres, par simple affichage dans la salle d'entraînement.

Un exemple pour Satillieu est présenté.

- projet de compétition amicale ardéchoise avec duels (création de commission)

Depuis plusieurs années, le problème de l'absence de duels en Ardèche est soulevé. Des duels pourraient préparer certains archers aux compétitions régionales ou aux compétitions par équipe.

Les difficultés : manque d'effectifs dans chaque catégorie, supprimer un départ pour organiser des duels pénaliserait fortement l'organisateur du concours.

Les solutions envisagées : des duels « scratch » en réduisant le nombre de catégories (jeunes, adultes, compound), voire des duels en double mixtes. Compétition amicale sur une journée à l'intersaison. Duels restreints en fin de concours, (1/4 finale, 1/2, finale)

**Hervé Grange d'Annonay a cette idée en tête et est volontaire pour présenter un projet travaillé au conseil d'administration dans l'hiver avec l'aide de François Cazorla**

- rédaction d'un règlement intérieur

Suite à quelques litiges, le secrétaire souhaite un document unique, qui regroupe les décisions prises au fil des ans et notées au fil des pages des cahiers regroupant les comptes-rendus de réunion.

Ce document synthétiserait les règles des points suivants :

-Challenge Jeunes.

-Arbitrage.

-Roulement championnat : ce dernier point est abandonné. Seuls 4 clubs sont susceptibles d'organiser des championnats départementaux en salle et TAE. La distribution de ces championnats doit pouvoir se faire par la discussion, en bonne entente en palliant aux absences d'arbitres éventuels mais en respectant l'équilibre.

-Synthèse règlement Challenge jeunes

Hervé Terrasse prévient que le règlement sportif a été long et difficile à mettre en place, qu'il est maintenant harmonisé avec les départements voisins et qu'il serait donc malvenu de le modifier. Il est donc précisé qu'il ne s'agit en aucun cas de modifier le règlement sportif, mais bien de le synthétiser dans un document unique pour qu'il soit facilement accessible à tous, notamment les

nouveaux venus. Quelques points de « fonctionnement » (délais, justificatifs, répartition de l'enveloppe) méritent d'être (re)précisés.

**Connaissant bien le sujet, Hervé accepte de participer à la rédaction de ce document, en collaboration avec Geneviève, qui gère actuellement le Challenge, et avec le soutien d'Adrien.**

Rachel soulève alors quelques points à ce sujet et souhaite faire des propositions. Elle a du mal à obtenir les justificatifs qui permettent d'attribuer aux clubs, ce qui crée des arriérés dans les comptes du CD07. Il reste des dotations challenge jeunes depuis 2018 qui n'ont pas été versées faute de justificatifs. Réaction assez générale dans la salle pour la radiation de ces arriérés mis en reprise de provision. Annonay est concerné, ainsi que Jaujac.

**La proposition de radier tous les arriérés antérieurs à 2020 pour les mettre en reprise de provision est mise aux votes. La proposition est adoptée par 10 voix pour et 7 contre. Il est 17H.**

Pour éviter que cela se reproduise, Rachel demande la mise aux votes de propositions fixant des délais pour l'envoi des justificatifs concernant le challenge jeunes, les sorties de challenge, les participations aux championnats, et la part des instances fédérales et de l'assurance des licences arbitres.

**Proposition : Pour le challenge jeunes de la saison N, validé en AG N, les justificatifs doivent être envoyés avant le 30 juin N+1. Adoptée à l'unanimité.**

**Proposition : Pour la dotation aux archers sortis du spécial jeunes et ayant participé à 3 sélectifs sur la saison N, les licences de la saison N+1 doivent être envoyées avant le 30 juin N+1. Adoptée à l'unanimité.**

**Proposition : Pour la dotation aux championnats de France de la saison N, les justificatifs doivent être envoyés avant le 31 août N. Dans le cas où le championnat a lieu après le 31 août N, il est accepté d'avoir les justificatifs jusqu'au 31 août N+1. Adoptée à l'unanimité.**

**Proposition : Pour le remboursement de la part des instances fédérales et de l'assurance des licences d'arbitres de la saison N, les licences doivent être envoyées avant le 30 juin de la saison N. Adoptée à l'unanimité. (17H20)**

-Synthèse règlement Arbitrage.

Ce document doit rassembler toutes les mesures qui concernent les arbitres et qui sont des compétences du CD07. Il doit donc contenir la dernière proposition votée ci-dessus concernant le paiement de la part des instances fédérales et de l'assurance des licences arbitres, mais aussi le remboursement des repas lors des réunions d'arbitres, et surtout ce qui concerne la tenue et son renouvellement.

**Rachel Terrasse et Gabriel Antresangle sont volontaires pour rédiger ce document.**

Il y a consensus sur la médiocre qualité des polos d'arbitre. Actuellement, le CD finance une tenue initiale et un polo supplémentaire. **Proposition est faite aux arbitres d'avoir la possibilité de demander un renouvellement de polo tous les 2 ans si besoin, financé entièrement par le CD07.** Proposition adoptée à l'unanimité.

La demande de renouvellement doit être envoyée au secrétaire qui se charge de l'enregistrer pour suivi des délais entre les demandes.

La trésorière souligne l'expression « si besoin » dans la proposition et compte sur la bonne volonté de chacun pour ne pas utiliser le budget du CD07 sans nécessité.

- création commission récompense

Les médailles du CD07 distribuées aux championnats départementaux commencent à être datées, un renouvellement est nécessaire. Pour cette année, une commande est prévue pour compléter le stock et finir la saison, toutefois, pour la saison prochaine, il est temps d'envisager autre chose.

Les « breloques » qui finissent dans un tiroir ne sont peut-être pas la solution la plus appréciée des tireurs, d'autres pistes sont envisagées, comme des objets sérigraphiés.

**Hervé Grange évoque l'idée de verres gravés, et va creuser cette piste.**

Une autre piste serait des créations artisanales artistiques, sur l'exemple de ce que fait Viviers pour son concours.

Différents archers sur le département pourraient être mis à contribution alternativement, un appel pourra être lancé dans les clubs. **Serge Guerraz est chargé de creuser cette autre piste.**

Ce dernier exprime son souhait que le podium complet soit récompensé, pas seulement le premier.

Le conseil d'administration examinera les projets cet hiver. Bien étudier la faisabilité, le coût, le délai...

- Questions diverses :
  - gestion du matériel du CD

Seuls Privas et Satillieu ont besoin du chronotir lors de l'organisation de leurs concours. Le stockage du chronotir, accompagné du percolateur et du détecteur de métaux est géré entre ces deux clubs.

Le vidéoprojecteur est géré par la présidente. Des devis seront réalisés pour étudier la question d'une banderole du CD07 dans les clubs.

- journées sportives départementales

La question est posée de participer de nouveau aux journées sportives organisées par le conseil départemental. Approbation assez générale. L'appel de la part du conseil départemental est fait en général en juin pour une date en septembre. Il est souhaitable que deux clubs soient impliqués pour partager l'effort. Doriane rappelle que le comité ou les clubs présents peuvent présenter leur participation à ces journées comme projet dans le dossier de subvention départementale.

- stages : retour d'infos d'Alexandre Blandin, propositions de dates et lieux pour saison extérieure 2023 et saison intérieure 2023/2024

Rappel du mail d'Alexandre le 14 mars 2022.

Rencontre d'Alexandre à Eybens le 16/10, il a eu un deuxième enfant, il souhaite diminuer ses engagements le week-end, et ses déplacements. Le CD07 est loin sur sa liste de priorité, il nous engage à trouver quelqu'un d'autre.

Etat des lieux des clubs susceptibles d'accueillir des stages :

- Les Ollières pour un stage 3D. Ils apprécieraient ce qu'ils considéreraient comme un des seuls bénéfices qu'ils pourraient retirer de leur affiliation FFTA. (plutôt période mars-avril)
- Annonay pour un stage en salle et TAE, parcours disponible également
- Viviers pour un stage extérieur
- Privas pour un stage en salle, à condition que ce soit bien anticipé (éventuellement pour la saison 2024)

La priorité est de retrouver un BE qui veuille bien se déplacer en Ardèche pour 2 ou 3 dates.

Les pistes possibles :

Le CD26 souhaite embaucher un BE et demande au CD07 s'il pourrait lui racheter des heures pour compléter le contrat de ce BE. Pourquoi pas, mais il faut plus d'éléments pour se prononcer, se retourner vers Régis Dubois

L'ETR semble bien occupée, mais il faut demander.

François Lemaître demande s'il ne serait pas possible de faire un échange avec un entraîneur d'un club Ardéchois qui se déplacerait ponctuellement dans un autre club. Faible enthousiasme de la salle, peu d'entraîneurs qualifiés sur le département.

Tarif maximum 500€ par stage proposé au vu des finances (trajet inclus). Actuellement, une participation de 10€ par adulte et 7€ par jeune est demandée. A voir selon les réponses si cela doit être modifié, et si une participation des clubs doit être envisagée.

- futur du site internet

L'hébergeur Quomodo de l'ancien site du CD07 a fermé ses portes.

Il est toutefois jugé nécessaire d'avoir une visibilité départementale, avec un minimum d'éléments que pourrait chercher un archer venu d'ailleurs souhaitant trouver un club ou un parcours : liste des clubs, contacts des clubs et du comité départemental.

Il n'est pas nécessaire de vouloir un site très fourni avec des informations régulières de chaque club, des infos, des photos. Cela demande trop de boulot pour peu de plus value.

Certains clubs, dont Annonay a un site hébergé chez « sportsrégions » chez qui il existe une version gratuite. La version premium trop chère est à 129€/an.

**Julien Borne doit étudier ce que propose cet hébergeur.**

- Planification championnats départementaux

2022-2023 :

Salle à Privas

Jeunes à Annonay (mars)

TAE DN à Viviers

TAE DI à Annonay

Pas de 3D

Annonay annonce un probable concours Nature qui serait de fait support du championnat départemental Nature, si pas de nouvelles de Jaujac.

2023-2024

Salle à Annonay

Spécial Jeunes à Privas

TAE DN à Satillieu

TAE DI à Viviers

3D et Nature en attente de propositions

- Mot de M. Richard Zavada, vice-président du CDOS

Le CDOS07 organise au mois de juin 2023, autour du 20 juin, une journée Olympique et Paralympique. Elle aura lieu à Tournon, avec beaucoup de sports représentés, et rassemblera près de 1000 visiteurs. M. Zavada encourage la tenue d'un stand de tir à l'arc, avec démonstration et initiation. Une somme sera reversée aux comités participants.

Fin septembre, chaque année, le CDOS07 organise les anneaux d'or, une soirée festive qui permet de récompenser des sportifs, mais aussi des dirigeants, des arbitres, des entraîneurs et des bénévoles.

M. Zavada encourage le CD07 et les clubs à présenter des candidats.

Pour rappel, le CDOS est un organisme avec 6 salariés pour 52 comités sportifs, qu'il ne faut pas hésiter à solliciter pour des renseignements ou des formations aux bénévoles sur le fonctionnement associatif.

- Programmation prochaine AG

Après discussions, **la prochaine assemblée générale est programmée le dimanche 1<sup>er</sup> octobre 2023 à 9h, avec un repas pris ensemble à midi** (traiteur ou restaurant proche). La vallée de l'Eyrieux a



semblé un bon compromis pour tous, Patrick Marcoux propose de réserver une salle à Dunière sur Eyrieux.

Un CA par visio est envisagé pour février. Un doodle sera envoyé pour choisir une date.

Clôture de l'assemblée générale à 20h.